

Article 1 : Société Organisatrice

La société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée au capital de 32 352 340 €, dont le siège social est situé au 36 avenue Alfred Lefrançois, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327 organise du 17 février 2026 au 2 mars 2026, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Multimarques bébé** » (le « **Jeu** ») sur le compte Instagram de Vertbaudet <https://www.instagram.com/vertbaudetfr/> (la « **Page** »).

Il est précisé que le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés ni parrainés par Instagram.

Article 2 : Participants et participation

La participation au Jeu est ouverte du 17 février 2026 au 2 mars 2026 à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur **la Page** et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet, et d'un compte Instagram.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation d'Instagram et du présent règlement.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer, il suffit de :

- De se connecter sur la Page à partir du 17 février 2026 au 2 mars 2026 via le lien suivant : <https://www.instagram.com/vertbaudetfr/> ;
- De se rendre sur la publication du jour, suivre @vertbaudetfr et de commenter le post.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 4 : Dotations du Jeu

- Deux (2) gagnants remporteront chacun un lot multimarques proposé par nos partenaires.

Article 5 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort aura lieu le 2 mars 2026 parmi toutes les personnes respectant les conditions de participation ci-dessus. Ce tirage au sort permettra de désigner les gagnants. Les gagnants devront avoir un compte client.

À l'issue du tirage au sort, les gagnants seront informés sur le compte Instagram dès le tirage au sort effectué. Les gagnants auront alors quinze (15) jours pour confirmer leurs coordonnées postales et mail exactes par message privé sur le compte Instagram @Vertbaudetfr

Sans retour de leur part dans les 15 jours suivants l'annonce des gagnants, les gagnants seront considérés comme renonçant à son lot.

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Instagram, pendant toute la durée du Jeu.

Le lot sera adressé par courrier aux gagnants ayant confirmé leurs coordonnées, sous un délai de un (1) mois après confirmation de leurs coordonnées, sauf raison indépendante de Vertbaudet.

Les lots offerts au gagnant, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 7 : Responsabilité

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site ou de la Page, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse mentionnée à l'article 1 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par email en se connectant sur le site Internet de Vertbaudet à l'adresse suivante : <http://www.vertbaudet.fr/contact.htm>

Article 9 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur la Page ainsi que sur le Site permettant l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 10 : Autorisations

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, prénoms et âges et département de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 4 mois à compter de leur désignation, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, l'accord préalable du titulaire de l'autorité parentale pour les participants mineurs, le cas échéant ; toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 11 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur la Page et sur la Site. Toutes réclamations ou contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devront être transmises dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : VERTBAUDET – Jeu Instagram – 36 avenue Alfred Lefrançois - 59200 TOURCOING.